



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 37968

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les flambées de violence à répétition dans la commune de Carcassonne, à travers de multiples agressions à l'encontre des policiers et des pompiers. Cette situation inacceptable met en péril la sécurité des personnes et des biens, alors qu'il s'agit du premier droit des citoyens et du premier devoir de l'Etat. Saisi de ce problème, le préfet de l'Aude a pour le moment apporté une réponse insuffisante, axée autour du recrutement d'adjoints de sécurité et de l'ilotage. L'enjeu est d'augmenter les moyens financiers et humains d'une réelle police de proximité, afin d'assurer une présence policière non seulement visible mais aussi effective et réellement opérationnelle. En conséquence, il lui demande quelles mesures il pourrait prendre afin de permettre le classement du département de l'Aude, ou une partie de ce dernier, en zone sensible.

Texte de la réponse

Le conseil de sécurité intérieure réuni le 6 décembre dernier a permis au Gouvernement de dresser le bilan de la politique menée depuis trente mois en matière de police de proximité, et de confirmer le caractère prioritaire de cette orientation pour garantir un droit à la sécurité égal pour tous. Les contrats locaux de sécurité en cours d'élaboration dans l'Aude, à Carcassonne et à Narbonne, constituent dès à présent le volet partenarial de cette police de proximité. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'affectation d'adjoints de sécurité dont l'effectif, avant même l'aboutissement de cette démarche contractuelle, a été porté, dans le département, de cinq éléments le 13 juillet 1998 à trente-huit aujourd'hui, dont vingt à Carcassonne et seize à Narbonne. L'Etat prend donc la mesure des besoins et attentes de nos concitoyens en ouvrant le plus largement possible l'institution policière à cette nouvelle dynamique de recrutement, grâce à laquelle l'objectif de développement de la police de proximité rejoint celui d'une meilleure cohésion sociale, garante d'une sécurité et d'un ordre publics maîtrisés. Ces affectations complètent celles des policiers titulaires dont le nombre a augmenté au sein de l'agglomération carcassonnaise de près de 6 % ces six dernières années, soit un total de 113 fonctionnaires au 1er décembre 1999 contre 101 en 1996, ce qui place le ratio police-population au-dessus de la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37968

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6792

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1333